

Séance du 15 septembre 2026

Date de convocation 1er/09/2026	Le 15 septembre deux mille vingt-six à 16 :05, le comité du Syndicat départemental de l'eau s'est réuni en séance publique, à Alençon, Hôtel du Département, salle d'Ecouvès, sous la présidence de M. de BALORRE, Président du Syndicat Départemental de l'Eau.
Nombre de collectivités adhérentes : 34	
Quorum : 18	
Nombre de collectivités présentes : 29	<u>Etaient présents</u> : Guy BAGLIN, Benoit DUBREUIL, Jean-Claude LHERAULT, Jean-Claude PIVARD, Patrice GUILLE, Philippe DRILLON, Patrick COUSIN, Philippe BEDEL, Béatrice BUON, Christophe de BALORRE, Alain LANGE, Gérard LURCON, Jérôme NURY, Pierre FERARD, Bernard SOUL, Patrick FLEURIEL, Gilles RABACHE, Marion DAVID, Rémy RILLET, Bruno PETIT, Jean-Pierre RIGUET, Bruno AUVRAY, Loïc LECOEUR, Michel CRISON, Bernard CALIXTE, Paul LANGLOIS, Régis ROLAND, Jean-Yves MESNIL, Claudine BÉREAU, Muriel BANSARD, Laurent DE BIE, Arnaud LOISEAU, Bernard MICHEL, Jean-Marie GOUSSIN, Olivier BOULAY, Anne CHEMIN, Bruno BOUDON, Christophe BIGNON, Thierry LAIGRE, Patrick SOREL, Pierre MERCIER, Frédéric GODET, Catherine APPERT, Xavier SCHNEIDER, Philippe BEAUVAIS, Patrick LAMOTHE, Etienne GUILLIN, Philippe GARNIER, Didier BOURBAN, Claude BROULT.
Nombre total de délégués : 76	
Nombre de délégués présents votants : 50	
Pouvoirs : 2	
Délégué représentant 2 collectivités, hors pouvoirs : 1	Claude BROULT, suppléant, est présent, le titulaire Didier BOURBAN étant également présent, Claude BROULT n'a pas de droit de vote. Régis ROLAND, suppléant, est présent, le titulaire Paul LANGLOIS étant également présent, Régis ROLAND n'a pas de droit de vote. Claudine BÉREAU, suppléante, est présente, le titulaire Jean-Yves MESNIL étant présent, Claudine BÉREAU n'a pas de droit de vote.
Nombre de votants : Délégués votants + pouvoirs + délégués représentants 2 collectivités = 53	29 collectivités représentées formant la majorité des collectivités membres en exercice.
Vote à main levée	<u>Excusés</u> : Joël VOISIN, Jean-Vincent du LAC, Jean-Pierre FERET, Bernard FORGET, Jérôme PREVOST, Gilles DUJARDIN, Thierry GANIVET, Paul VINET, Hervé LAMBERT, Hervé HAREL, Nicolas BOURGAULT, Joël BLANCHETIERE, Corinne BARBE, Yves RIGOUIN, Dominique DELARUE, Hervé FOURNET
Fin de la séance à 16 : 50	<u>Absents</u> : Philippe GRANDIN, Joseph LAMBERT, Jérôme ANTOINE, Thierry CLEREMBAUX, Xavier GOUTTE, Patrick RODHAIN, Frédéric LEVEILLE, Vincent SEGOVIN, Philippe VAN-HOORNE, Christophe LECORDIER, Marc SIMON, José COLLADO, Gilles PETIT, AGIN Didier, Emmanuel LESECQ, Anthony FIAULT, Serge QUELLIER, <u>Procurations</u> : Thierry GANIVET donne pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN, Jean-Vincent du LAC donne pouvoir à Christophe de BALORRE, <u>Secrétaire</u> : Rémy RILLET

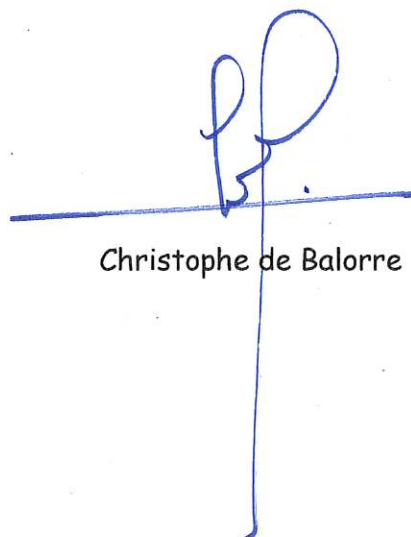
Objet : Approbation du Procès-verbal du Comité syndical du 2 juillet 2026.

Le Président indique que le procès-verbal a été adressé par e-mail le 1^{er} septembre 2026.

Comme il n'y a pas de questions ou de demandes de modification, il propose de passer à son approbation.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité (53 pour, 0 abstention, 0 contre) adopte le procès-verbal du Comité syndical du 2 juillet 2026.

Fait à Alençon, le 15 septembre 2026
Le Président du Syndicat départemental de l'eau



Christophe de Balorre

Séance du 15 septembre 2026

Date de convocation 1er/09/2026	Le 15 septembre deux mille vingt-six à 16 :05, le comité du Syndicat départemental de l'eau s'est réuni en séance publique, à Alençon, Hôtel du Département, salle d'Ecouvès, sous la présidence de M. de BALORRE, Président du Syndicat Départemental de l'Eau.
Nombre de collectivités adhérentes : 34	
Quorum : 18	
Nombre de collectivités présentes : 29	Etaient présents : Guy BAGLIN, Benoit DUBREUIL, Jean-Claude LHERAULT, Jean-Claude PIVARD, Patrice GUILLE, Philippe DRILLON, Patrick COUSIN, Philippe BEDEL, Béatrice BUON, Christophe de BALORRE, Alain LANGE, Gérard LURCON, Jérôme NURY, Pierre FERARD, Bernard SOUL, Patrick FLEURIEL, Gilles RABACHE, Marion DAVID, Rémy RILLET, Bruno PETIT, Jean-Pierre RIGUET, Bruno AUVRAY, Loïc LECOEUR, Michel CRISON, Bernard CALIXTE, Paul LANGLOIS, Régis ROLAND, Jean-Yves MESNIL, Claudine BÉREAU, Muriel BANSARD, Laurent DE BIE, Arnaud LOISEAU, Bernard MICHEL, Jean-Marie GOUSSIN, Olivier BOULAY, Anne CHEMIN, Bruno BOUDON, Christophe BIGNON, Thierry LAIGRE, Patrick SOREL, Pierre MERCIER, Frédéric GODET, Catherine APPERT, Xavier SCHNEIDER, Philippe BEAUVAIS, Patrick LAMOTHE, Etienne GUILLIN, Philippe GARNIER, Didier BOURBAN, Claude BROULT.
Nombre total de délégués : 76	
Nombre de délégués présents votants : 50	
Pouvoirs : 2	
Délégué représentant 2 collectivités, hors pouvoirs : 1	Claude BROULT, suppléant, est présent, le titulaire Didier BOURBAN étant également présent, Claude BROULT n'a pas de droit de vote. Régis ROLAND, suppléant, est présent, le titulaire Paul LANGLOIS étant également présent, Régis ROLAND n'a pas de droit de vote. Claudine BÉREAU, suppléante, est présente, le titulaire Jean-Yves MESNIL étant présent, Claudine BÉREAU n'a pas de droit de vote.
Nombre de votants : Délégués votants + pouvoirs + délégués représentants 2 collectivités = 53	29 collectivités représentées formant la majorité des collectivités membres en exercice.
Vote à main levée	Excusés : Joël VOISIN, Jean-Vincent du LAC, Jean-Pierre FERET, Bernard FORGET, Jérémy PREVOST, Gilles DUJARDIN, Thierry GANIVET, Paul VINET, Hervé LAMBERT, Hervé HAREL, Nicolas BOURGAULT, Joël BLANCHETIERE, Corinne BARBE, Yves RIGOUIN, Dominique DELARUE, Hervé FOURNET
Fin de la séance à 16 : 50	Absents : Philippe GRANDIN, Joseph LAMBERT, Jérôme ANTOINE, Thierry CLEREMBAUX, Xavier GOUTTE, Patrick RODHAIN, Frédéric LEVEILLE, Vincent SEGOUIN, Philippe VAN-HOORNE, Christophe LECORDIER, Marc SIMON, José COLLADO, Gilles PETIT, AGIN Didier, Emmanuel LESECQ, Anthony FIAULT, Serge QUELLIER, Procurations : Thierry GANIVET donne pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN, Jean-Vincent du LAC donne pouvoir à Christophe de BALORRE, Secrétaire : Rémy RILLET

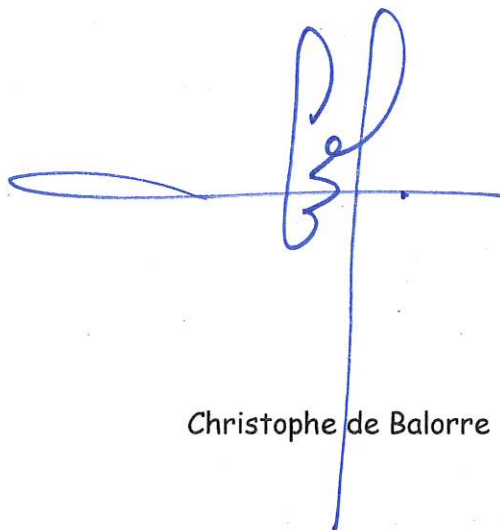
Objet : Approbation du Procès-verbal du règlement intérieur du SDE.

Le Président indique que le règlement intérieur du SDE précise à l'article 29-« modification » et au paragraphe 2°) :« Il devra être adopté, avec ou sans modification, dans les 6 mois suivant chaque élection municipale ou départementale. Il continuera à s'appliquer jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle adoption ou modification. »

Le président propose que la version du 21 octobre 2025, soit soumise à l'approbation sans modification. Il est en annexe n°1.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité (53 pour, 0 abstention, 0 contre) adopte le règlement intérieur du SDE sans modification.

Fait à Alençon, le 15 septembre 2026
Le Président du Syndicat départemental de l'eau



Christophe de Balorre

Séance du 15 septembre 2026

Date de convocation 1er/09/2026	Le 15 septembre deux mille vingt-six à 16 :05, le comité du Syndicat départemental de l'eau s'est réuni en séance publique, à Alençon, Hôtel du Département, salle d'Ecouvès, sous la présidence de M. de BALORRE, Président du Syndicat Départemental de l'Eau.
Nombre de collectivités adhérentes : 34	
Quorum : 18	
Nombre de collectivités présentes : 29	<u>Etaient présents</u> : Guy BAGLIN, Benoit DUBREUIL, Jean-Claude LHERAULT, Jean-Claude PIVARD, Patrice GUILLE, Philippe DRILLON, Patrick COUSIN, Philippe BEDEL, Béatrice BUON, Christophe de BALORRE, Alain LANGE, Gérard LURCON, Jérôme NURY, Pierre FERARD, Bernard SOUL, Patrick FLEURIEL, Gilles RABACHE, Marion DAVID, Rémy RILLET, Bruno PETIT, Jean-Pierre RIGUET, Bruno AUVRAY, Loïc LECOEUR, Michel CRISON, Bernard CALIXTE, Paul LANGLOIS, Régis ROLAND, Jean-Yves MESNIL, Claudine BÉREAU, Muriel BANSARD, Laurent DE BIE, Arnaud LOISEAU, Bernard MICHEL, Jean-Marie GOUSSIN, Olivier BOULAY, Anne CHEMIN, Bruno BOUDON, Christophe BIGNON, Thierry LAIGRE, Patrick SOREL, Pierre MERCIER, Frédéric GODET, Catherine APPERT, Xavier SCHNEIDER, Philippe BEAUVAIS, Patrick LAMOTHE, Etienne GUILLIN, Philippe GARNIER, Didier BOURBAN, Claude BROULT.
Nombre total de délégués : 76	
Nombre de délégués présents votants : 50	
Pouvoirs : 2	
Délégué représentant 2 collectivités, hors pouvoirs : 1	Claude BROULT, suppléant, est présent, le titulaire Didier BOURBAN étant également présent, Claude BROULT n'a pas de droit de vote. Régis ROLAND, suppléant, est présent, le titulaire Paul LANGLOIS étant également présent, Régis ROLAND n'a pas de droit de vote. Claudine BÉREAU, suppléante, est présente, le titulaire Jean-Yves MESNIL étant présent, Claudine BÉREAU n'a pas droit de vote.
Nombre de votants : Délégués votants + pouvoirs + délégués représentants 2 collectivités = 53	29 collectivités représentées formant la majorité des collectivités membres en exercice.
Vote à main levée	<u>Excusés</u> : Joël VOISIN, Jean-Vincent du LAC, Jean-Pierre FERET, Bernard FORGET, Jérémy PREVOST, Gilles DUJARDIN, Thierry GANIVET, Paul VINET, Hervé LAMBERT, Hervé HAREL, Nicolas BOURGAULT, Joël BLANCHETIERE, Corinne BARBE, Yves RIGOUIN, Dominique DELARUE, Hervé FOURNET
Fin de la séance à 16 : 50	<u>Absents</u> : Philippe GRANDIN, Joseph LAMBERT, Jérôme ANTOINE, Thierry CLEREMBAUX, Xavier GOUTTE, Patrick RODHAIN, Frédéric LEVEILLE, Vincent SEGOVIN, Philippe VAN-HOORNE, Christophe LECORDIER, Marc SIMON, José COLLADO, Gilles PETIT, AGIN Didier, Emmanuel LESECQ, Anthony FIAULT, Serge QUELLIER, <u>Procurations</u> : Thierry GANIVET donne pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN, Jean-Vincent du LAC donne pouvoir à Christophe de BALORRE, <u>Secrétaire</u> : Rémy RILLET

Objet : Approbation du Règlement budgétaire et financier.

Le Président indique que le règlement budgétaire et financier (RBF) est un document de référence, voté par l'assemblée délibérante.

Il vient formaliser et clarifier les règles budgétaires et financières de la collectivité dans le respect du Code général des collectivités territoriales et de l'instruction budgétaire et comptable M57.

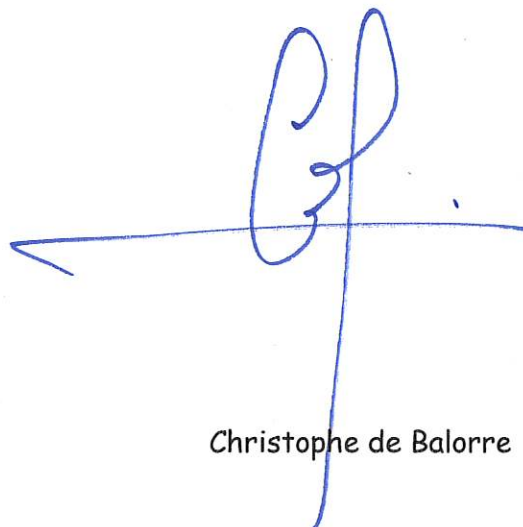
Il vise non seulement à harmoniser les méthodes mais aussi à garantir leur permanence, à faciliter la gestion pluriannuelle ainsi qu'à établir une culture financière commune et partagée à l'ensemble de la collectivité.

L'adoption du RBF doit intervenir avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement des membres de l'organe délibérant.

Ainsi le Président propose de reconduire sans modification le règlement budgétaire et financier qui a été adopté le 21 octobre 2025. Il est en annexe n° 2.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité (53 pour, 0 abstention, 0 contre) adopte le règlement budgétaire et financier sans modification.

Fait à Alençon, le 15 septembre 2026
Le Président du Syndicat départemental de l'eau



Christophe de Balorre

Séance du 15 septembre 2026

Date de convocation 01/09/2026	Le 15 septembre deux mille vingt-six à 16 :05, le comité du Syndicat départemental de l'eau s'est réuni en séance publique, à Alençon, Hôtel du Département, salle d'Ecouvès, sous la présidence de M. de BALORRE, Président du Syndicat Départemental de l'Eau.
Nombre de collectivités adhérentes : 34	
Quorum : 18	
Nombre de collectivités présentes : 29	
Nombre total de délégués : 76	<u>Etaient présents</u> : Guy BAGLIN, Benoit DUBREUIL, Jean-Claude LHERAULT, Jean-Claude PIVARD, Patrice GUILLE, Philippe DRILLON, Patrick COUSIN, Philippe BEDEL, Béatrice BUON, Christophe de BALORRE, Alain LANGE, Gérard LURCON, Jérôme NURY, Pierre FERARD, Bernard SOUL, Patrick FLEURIEL, Gilles RABACHE, Marion DAVID, Rémy RILLET, Bruno PETIT, Jean-Pierre RIGUET, Bruno AUVRAY, Loïc LECOEUR, Michel CRISON, Bernard CALIXTE, Paul LANGLOIS, Régis ROLAND, Jean-Yves MESNIL, Claudine BÉREAU, Muriel BANSARD, Laurent DE BIE, Arnaud LOISEAU, Bernard MICHEL, Jean-Marie GOUSSIN, Olivier BOULAY, Anne CHEMIN, Bruno BOUDON, Christophe BIGNON, Thierry LAIGRE, Patrick SOREL, Pierre MERCIER, Frédéric GODET, Catherine APPERT, Xavier SCHNEIDER, Philippe BEAUVAIS, Patrick LAMOTHE, Etienne GUILLIN, Philippe GARNIER, Didier BOURBAN, Claude BROULT.
Nombre de délégués présents votants : 50	
Pouvoirs : 2	
Délégué représentant 2 collectivités, hors pouvoirs : 1	Claude BROULT, suppléant, est présent, le titulaire Didier BOURBAN étant également présent, Claude BROULT n'a pas de droit de vote. Régis ROLAND, suppléant, est présent, le titulaire Paul LANGLOIS étant également présent, Régis ROLAND n'a pas de droit de vote. Claudine BÉREAU, suppléante, est présente, le titulaire Jean-Yves MESNIL étant présent, Claudine BÉREAU n'a pas de droit de vote.
Nombre de votants : Délégués votants + pouvoirs + délégués représentants 2 collectivités = 53	29 collectivités représentées formant la majorité des collectivités membres en exercice.
	<u>Excusés</u> : Joël VOISIN, Jean-Vincent du LAC, Jean-Pierre FERET, Bernard FORGET, Jérôme PREVOST, Gilles DUJARDIN, Thierry GANIVET, Paul VINET, Hervé LAMBERT, Hervé HAREL, Nicolas BOURGAULT, Joël BLANCHETIERE, Corinne BARBE, Yves RIGOUIN, Dominique DELARUE, Hervé FOURNET
Vote à main levée	<u>Absents</u> : Philippe GRANDIN, Joseph LAMBERT, Jérôme ANTOINE, Thierry CLEREMBAUX, Xavier GOUTTE, Patrick RODHAIN, Frédéric LEVEILLE, Vincent SEGOVIN, Philippe VAN-HOORNE, Christophe LECORDIER, Marc SIMON, José COLLADO, Gilles PETIT, AGIN Didier, Emmanuel LESECQ, Anthony FIAULT, Serge QUELLIER, <u>Procurations</u> : Thierry GANIVET donne pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN, Jean-Vincent du LAC donne pouvoir à Christophe de BALORRE,
Fin de la séance à 16 : 50	<u>Secrétaire</u> : Rémy RILLET

Objet : Décisions modificatives pour la Maitrise d'Ouvrage Déléguée pour des périmètres de protection entre le SDE et le SPAO pour les périmètres des forages de Val-Béquet et de la Roulandière.

Le Président indique dans le cadre de l'instauration des périmètres de protection, les collectivités peuvent solliciter le SDE pour conduire en Maitrise d'Ouvrage Déléguée les opérations dites « post DUP » soit après l'obtention de l'arrêté d'instauration du périmètre. Cela consiste en des études et du suivi afin que les recommandations et obligations de l'arrêté préfectoral soient accomplies.

Pour ce faire, il est nécessaire de faire intervenir des bureaux d'études et des experts, qui vont permettre de :

- Connaître le montant de l'indemnité due à chaque propriétaire et usagers concernés par les périmètres de protection,
- A établir la liste des travaux jugés utiles pour protéger le captage d'une pollution accidentelle,
- A faire chiffrer le coût de la mise aux normes des travaux ci-dessus énumérés ainsi que la répartition des prises en charge par le(s) propriétaire(s) ou usager(s) d'une part et la collectivité d'autre part,

L'enveloppe financière estimée pour la mise en place effective des périmètres de protection des captages dit de « La Roulandière » situé sur la commune du Sap-En-Auge et de « Le Val-Béquet » localisée sur la commune de Champosoult s'élève à 34 000 € HT soit 40 800 € TTC.

Le Syndicat Départemental de l'Eau assure à titre gracieux, la maîtrise d'ouvrage de ces études, ayant l'expertise technique de cette problématique.

A cette somme, il conviendra de retirer les aides obtenues auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie demande en cours taux 80%). Pour 2026, l'enveloppe financière s'élèvera à :

- Val-Béquet 4 000 € HT
- Roulandière 8 000 € HT

Ainsi il vous est proposé l'autorisation de programme suivante :

Collectivités	TOTAL				2026		
	Budget total HT	Budget total TTC	Montant total de subvention -80 % du TTC	Montant estimé pour la collectivité	A inscrire au budget 2026 TTC	Montant total de subvention -80 % du TTC	Montant estimé pour la collectivité
4581147- SPAO - la Roulandière	19 800,00 €	23 760,00 €	19 000,00 €	4 760,00 €	9 600,00 €	7 680,00 €	1 920,00 €
4581148-SPAO - Val Béquet	14 200,00 €	17 040,00 €	13 600,00 €	3 440,00 €	4 800,00 €	3 840,00 €	960,00 €

Cette opération n'avait pas été inscrite au budget 2026 afin de ne pas retarder sa mise en œuvre il est proposé la décision modificative suivante :

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le 28/09/2026

ID : 061-256103698-20260915-DCS202609004-DE



Intitulés	Débit	Crédit
4581147- SPAO - la Roulandière	9 600,00	
4582147- SPAO - la Roulandière		9 600,00
4581148- SPAO - Val Béquet	4 800,00	
4582148- SPAO - Val Béquet		4 800,00

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité (53 pour, 0 abstention, 0 contre) autorise l'autorisation de programme et les décisions modificatives budgétaire au 4581147 et 4581148 présentées ci-dessus.

Fait à Alençon, le 15 septembre 2026
Le Président du Syndicat départemental de l'eau

Christophe de Balorre

Séance du 15 septembre 2026

Date de convocation 1er/09/2026	Le 15 septembre deux mille vingt-six à 16 :05, le comité du Syndicat départemental de l'eau s'est réuni en séance publique, à Alençon, Hôtel du Département, salle d'Ecouvès, sous la présidence de M. de BALORRE, Président du Syndicat Départemental de l'Eau.
Nombre de collectivités adhérentes : 34	
Quorum : 18	
Nombre de collectivités présentes : 29	
Nombre total de délégués : 76	<u>Etaient présents :</u> Guy BAGLIN, Benoit DUBREUIL, Jean-Claude LHERAULT, Jean-Claude PIVARD, Patrice GUILLE, Philippe DRILLON, Patrick COUSIN, Philippe BEDEL, Béatrice BUON, Christophe de BALORRE, Alain LANGE, Gérard LURCON, Jérôme NURY, Pierre FERARD, Bernard SOUL, Patrick FLEURIEL, Gilles RABACHE, Marion DAVID, Rémy RILLET, Bruno PETIT, Jean-Pierre RIGUET, Bruno AUVRAY, Loïc LECOEUR, Michel CRISON, Bernard CALIXTE, Paul LANGLOIS, Régis ROLAND, Jean-Yves MESNIL, Claudine BÉREAU, Muriel BANSARD, Laurent DE BIE, Arnaud LOISEAU, Bernard MICHEL, Jean-Marie GOUSSIN, Olivier BOULAY, Anne CHEMIN, Bruno BOUDON, Christophe BIGNON, Thierry LAIGRE, Patrick SOREL, Pierre MERCIER, Frédéric GODET, Catherine APPERT, Xavier SCHNEIDER, Philippe BEAUVAIS, Patrick LAMOTHE, Etienne GUILLIN, Philippe GARNIER, Didier BOURBAN, Claude BROULT.
Nombre de délégués présents votants : 50	
Pouvoirs : 2	
Délégué représentant 2 collectivités, hors pouvoirs : 1	Claude BROULT, suppléant, est présent, le titulaire Didier BOURBAN étant également présent, Claude BROULT n'a pas de droit de vote. Régis ROLAND, suppléant, est présent, le titulaire Paul LANGLOIS étant également présent, Régis ROLAND n'a pas de droit de vote. Claudine BÉREAU, suppléante, est présente, le titulaire Jean-Yves MESNIL étant présent, Claudine BÉREAU n'a pas de droit de vote.
Nombre de votants : Délégués votants + pouvoirs + délégués représentants 2 collectivités = 53	29 collectivités représentées formant la majorité des collectivités membres en exercice.
Vote à main levée	<u>Excusés :</u> Joël VOISIN, Jean-Vincent du LAC, Jean-Pierre FERET, Bernard FORGET, Jérémy PREVOST, Gilles DUJARDIN, Thierry GANIVET, Paul VINET, Hervé LAMBERT, Hervé HAREL, Nicolas BOURGAULT, Joël BLANCHETIERE, Corinne BARBE, Yves RIGOUIN, Dominique DELARUE, Hervé FOURNET
Fin de la séance à 16 : 50	<u>Absents :</u> Philippe GRANDIN, Joseph LAMBERT, Jérôme ANTOINE, Thierry CLEREMBAUX, Xavier GOUTTE, Patrick RODHAIN, Frédéric LEVEILLE, Vincent SEGOUIN, Philippe VAN-HOORNE, Christophe LECORDIER, Marc SIMON, José COLLADO, Gilles PETIT, AGIN Didier, Emmanuel LESECQ, Anthony FIAULT, Serge QUELLIER, <u>Procurations :</u> Thierry GANIVET donne pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN, Jean-Vincent du LAC donne pouvoir à Christophe de BALORRE, <u>Secrétaire :</u> Rémy RILLET

Objet : Décisions modificatives pour la Maitrise d'Ouvrage Déléguée des travaux d'urgence de sécurisation d'approvisionnement en eau potable entre le SDE et le SPAO, pour le forage de Blanc Buisson.

Le Président indique qu'afin de permettre au SPAO de trouver très rapidement une solution technique pour alimenter l'usine de traitement de Blanc Buisson sur Gacé du fait du risque de dénoyage du forage F1 dit « de blanc buisson », le SDE a proposé à la collectivité son expertise et ses moyens techniques, pour trouver une alternative à l'usage du forage F1.

Ainsi il a été retenu la mise en service du forage F2, présent sur le site, solution la moins onéreuse pour la collectivité. Le SDE réalise les travaux et porte les travaux dans le cadre d'une convention de Maitrise d'Ouvrage Déléguée avec la collectivité.

Cette opération n'étant pas inscrite au budget 2026, il est proposé la décision modificative suivante :

Cout de l'opération : 40 000,00 € HT, soit 48 000 € TTC

Aucune subvention ne sera obtenue, la totalité de la dépense sera remboursée par la collectivité.

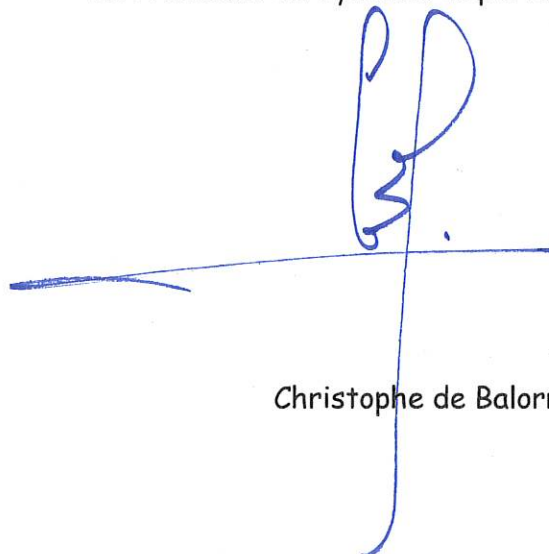
Le Syndicat Départemental de l'Eau assure à titre gracieux, la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Ainsi il vous est proposé l'autorisation de programme suivante :

Intitulés	Débit	Crédit
4581125- SPAO - « Pompage de secours d'urgence – Forage d'essai – Blanc Buisson ».	48 000,00	
4582125- SPAO - « Pompage de secours d'urgence – Forage d'essai – Blanc Buisson ».		48 000,00

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité (53 pour, 0 abstention, 0 contre) autorise l'autorisation de programme et la décision modificative budgétaire des travaux d'urgence de sécurisation d'approvisionnement en eau potable, pour le forage de Blanc Buisson présentées ci-dessus.

Fait à Alençon, le 15 septembre 2026
Le Président du Syndicat départemental de l'eau



Christophe de Balorre